

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

PALATINE GLOBAL BONDS - Part I

ISIN : FR0010744219

Cet OPCVM est géré par PALATINE ASSET MANAGEMENT

Objectifs et politique d'investissement

L'OPCVM a pour objectif de gestion une rentabilité nette de frais de gestion supérieure à celle de son indicateur de référence (€str + 2%) sur la durée de placement recommandée. Il investit, sans contrainte de répartition des investissements par pays, de maturité, et de répartition entre dette publique et dette privée, dans des titres de créance, uniquement au sein des pays de l'OCDE. La part des émetteurs jugés de qualité « spéculative » est limitée à 60% maximum de l'actif net.

L'objectif extra-financier du fonds est conforme aux dispositions de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du parlement européen et du conseil (SFDR).

Le processus de gestion s'appuie sur une approche Top Down qui repose sur une analyse pragmatique des facteurs clés (variables économiques, politique monétaire, marchés financiers et facteurs techniques). Cette analyse par région permet de définir l'allocation géographique. Sont déterminés ensuite le niveau souhaité de sensibilité ainsi que le positionnement sur la courbe des taux qui en découle. L'étape suivante consiste à déterminer l'exposition crédit optimale. L'allocation crédit qui en résulte permet ainsi de sélectionner les différents secteurs et l'exposition en fonction des notations crédits. Ce processus permet d'aboutir à l'univers d'investissement de référence. Un filtre ESG (cf détail dans le prospectus) est alors appliqué à cet univers. Il a pour objectif de ne retenir que les émetteurs les plus responsables en matière de politique ESG. L'équipe analyse crédit appuie l'équipe de gestion dans sa sélection de titres afin d'identifier les émetteurs et/ou émissions présentant une valeur attractive sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs. Ce processus global conduit à la construction d'un portefeuille cible.

L'OPCVM investit, sans contrainte de répartition des investissements par pays, de maturité, et de répartition entre dette publique et dette privée, dans des titres de créance, uniquement au sein des pays de l'OCDE. La part des émetteurs jugés de qualité « spéculative » est limitée à 60% maximum de l'actif net. L'exposition au risque de change est limitée à 30% de l'actif net. Il pourra investir jusqu'à 10% de l'actif en parts ou actions d'OPCVM et FIA de droit français.

La gestion pourra recourir à des opérations sur futures et options sur taux, indices, ou change, et à des contrats d'échange de taux d'intérêt pour augmenter ou ajuster l'exposition du portefeuille, en substitution d'une détention directe de titres, ou en couverture des titres détenus. Les engagements hors bilan de l'OPCVM sont limités à 100% de l'actif. Le niveau d'exposition cumulé induit par les positions de l'actif et du hors-bilan est de 200% maximum de l'actif net.

Type de fonds : OPCVM - UCITS V

Classification AMF de l'OPCVM : Obligations et autres titres de créance internationaux.

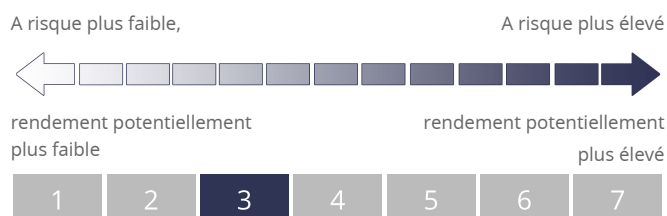
Affectation des revenus : Capitalisation.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours ouvrés avant 11h30. Le rachat sera alors exécuté sur la base de la valeur liquidative datée du même jour.

Fréquence de valorisation : Quotidienne, chaque jour d'ouverture de la Bourse (à Paris), à l'exception des jours fériés légaux selon le code du travail français.

Durée de placement recommandée : Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un délai de 4 ans.

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle de l'OPCVM sur une période de 5 ans.

L'indicateur de risque de l'OPCVM reflète l'exposition de l'OPCVM au risque de taux.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

Lacatégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Risque(s) important(s) pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de crédit : En cas de dégradation de la situation ou de défaillance d'un émetteur, la valeur des titres de créance peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative. L'OPCVM peut être exposé, dans la limite de 60% de l'actif net, au risque de crédit sur les titres de créance à caractère spéculatif qui présentent des niveaux de rendement élevé mais peuvent entraîner une baisse plus importante de la valeur liquidative.

Risque de contrepartie : L'OPCVM pouvant avoir recours à des instruments financiers négociés de gré à gré (titres de créance, prises en pension) il existe un risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de l'OPCVM.

Risque de perte en capital : L'investisseur ne bénéficie d'aucune garantie de capital et peut donc ne pas retrouver son capital initialement investi.

Risque lié à la gestion discrétionnaire : Une gestion de conviction induit qu'une part importante de la gestion du fonds dépend de la capacité du gérant à anticiper les mouvements de marché.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	0.50%
Frais de sortie	Néant

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année

Frais courants	0.60%
----------------	-------

Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances

Commission de performance	Néant
---------------------------	-------

Méthode : 30% maximum de la surperformance au-delà de l'indicateur de référence, sur l'année civile. Commission mise en place à compter du 01/01/2023.

La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part est négative, tout en restant supérieure à l'indice de référence.

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

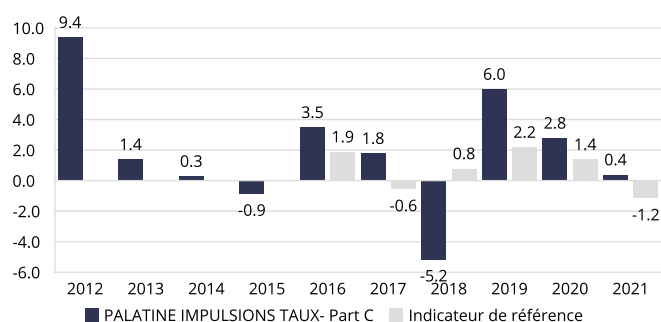
Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos au 31/03/2022.

Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPCVM.

Commission de surperformance : une période de rattrapage des éventuelles sous-performances passées sera appliquée sur une période d'observation extensible de 1 à 5 ans.

Pour plus d'information sur les frais de l'OPCVM, veuillez vous reporter aux pages 12 et suivantes du prospectus, disponible à l'adresse www.palatine-am.com.

Performances passées



Les performances affichées dans le diagramme ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Les performances annuelles sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par l'OPCVM.

Date de création de l'OPCVM : 2009

Date de création de la part : 12/05/2009

Devise de référence : Euro

Indicateur de référence : A compter du 01/07/2022, €str + 2%. Du 01/08/2019 au 30/06/2022, Indice Morningstar Eurozone Treasury Bond GR respectivement pour 50% de maturité de 3 à 5 ans et 5 à 7 ans. Du 01/09/2015 au 31/07/2019, FTSE MTS Eurozone Highest-Rated Government Bond Index maturité 1 à 3 ans (50%) et 5-7 ans (50%). Jusqu'au 31/08/2015, pas d'indice de référence, le fonds a mis en oeuvre une stratégie de portage à échéance, fondée sur la recherche d'une performance supérieure à celle d'une obligation de l'état français sur une durée de 6 ans et demi.

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank

Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français gratuitement auprès de Palatine Asset Management - TSA 60140 - 93736 Bobigny cedex 9, ou sur son site internet www.palatine-am.com.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion, et sur son site internet.

Les détails de la politique de rémunération actualisée peuvent être obtenus sur simple demande écrite et sont disponibles sur le site internet www.palatine-am.com.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller financier.

Cette part I est plus particulièrement réservée aux personnes morales.

L'OPCVM propose d'autres parts pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus et qui font respectivement l'objet d'un document d'information clé.

La responsabilité de PALATINE ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Compte tenu des dispositions du règlement UE « Sanctions Russie » N° 833/2014 modifié, la souscription des parts de ce fonds est interdite à tout ressortissant russe ou biélorusse, à toute personne physique résidant en Russie ou en Biélorussie ou à toute personne morale, toute entité ou tout organisme établi en Russie ou en Biélorussie sauf aux ressortissants d'un État membre et aux personnes physiques titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un État membre.

L'OPCVM et ses parts ne sont pas et ne seront pas enregistrés aux Etats-Unis en vertu de la loi US Securities Act de 1933 ou de toute autre réglementation des Etats-Unis. Les parts ne doivent pas être proposées, vendues ou transférées, directement ou indirectement, aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) au bénéfice ou pour le compte d'une « U.S. Person » selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S » ou de résidents aux Etats-Unis.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

La société de gestion PALATINE ASSET MANAGEMENT est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01/12/2022.